

Chelles Chaleur info

numéro 6
Mars 2011

le journal du réseau de chaleur de Chelles

Un programme de travaux sur les équipements du réseau

Un Schéma Directeur pour le développement du réseau de chaleur

Le Syndicat Mixte de la Géothermie de Chelles (SMGC) et Chelles Chaleur ont adopté le Schéma Directeur pour le développement du réseau de chaleur fin 2010. Ce programme d'extension et de travaux sur les équipements de production et de distribution du réseau a été cofinancé par le SMGC, Chelles Chaleur, la Région Ile-de-France, l'ADEME et l'Union Européenne FEDER 2007-2013.



Les premiers travaux concernant la réhabilitation du doublet géothermique ont commencé depuis le début du mois de décembre 2010. L'opération de remontée de l'outil de traitement permettant de protéger le cuvelage du puits de production est difficile et longue. Toutes les mesures sont prises pour garantir la pérennité de la ressource et ceci sous le contrôle de la DRIEE (ex DRIRE).

Dès les prochains mois, les premiers raccordements au réseau de chaleur de nouveaux ensembles immobiliers identifiés dans le schéma directeur, auront lieu. **Il est à noter que l'ensemble des travaux qui seront réalisés sur la distribution et sur la production n'auront pas de conséquence sur la fourniture de chaleur aux abonnés du réseau.**

Votre réseau en 2009 : Bilan

Le rapport annuel 2009 de Chelles Chaleur a été présenté aux abonnés lors de la Commission Consultative annuelle des Services Publics le jeudi 18 novembre 2010 à la Mairie de Chelles. A cette occasion, les principes et le programme du Schéma Directeur ont été présentés par le SMGC et Chelles Chaleur. Documents consultables au siège du SMGC : Mairie de Chelles, Parc du Souvenir Emile Fouchard ev.smcg@chelles.fr - 06 72 28 71 76

Développement du réseau :



Au 1^{er} janvier 2011, le nombre d'équivalents logements (*) raccordés est de 4 366.

Les plus récents raccordements sont :

- Bureaux de la communauté d'agglomération en 2009 (**)
- Résidence Cressonnières A en 2009 (**)
- Résidence Cressonnières B en 2009 (**)
- Résidence Moulin l'Illette en 2009 (**)
- Résidence Etudiante en 2010

(*) Un équivalent logement représente 65 m²

(**) les raccordements de ces abonnées ont bénéficié d'aides financières de la Région Ile-de-France et de l'Union Européenne FEDER 2007-2013. L'Europe s'engage en Ile-de-France avec les fonds européens de développement.

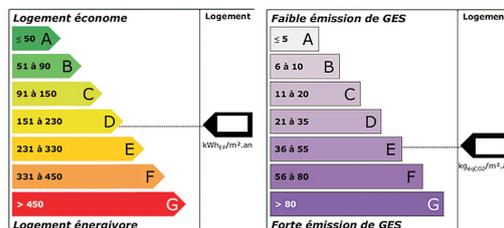
Plusieurs raccordements sont actuellement en cours ; c'est le cas de la résidence de Marne et Chantereine Habitat (rue Auguste Meunier), de la résidence « La Chocolaterie » (rue Gustave Nast), du Gymnase du Centre-ville ainsi que du Centre Communal d'Action Sociale (Parc Emile Fouchard).

Planning prévisionnel du Schéma Directeur pour le réseau Chelles

	2010			2011			2012			2013			2014			2015				
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Décision d'attribution des subventions par les organismes (Etat, Région, Feder)																				
Développement du réseau																				
Réhabilitation et renforcement de la ressource géothermale																				
Taux d'Energies Renouvelables > 50 %																				

Diagnostic de Performance Energétique (DPE)

Depuis le 1^{er} septembre 2006, un diagnostic de performance énergétique doit être établi à l'occasion de la vente de tout bâtiment ou partie de bâtiment, quel que soit son usage (résidentiel ou non). Les futurs vendeurs doivent informer de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre produits par leur bien.



Si vous êtes raccordé au réseau de Chelles Chaleur, vous pouvez bénéficier des avantages de l'utilisation de l'énergie géothermique dans la consommation de votre bien. Pour ce faire, vous pouvez communiquer à votre diagnostiqueur les éléments ci-dessous :

- La consommation énergétique du bien. Cette information doit vous être communiquée par votre syndic à partir des consommations de votre résidence et de la répartition retenue pour la résidence.
- La mixité énergétique du réseau de Chaleur en 2009 :
 - 37,3 % par la géothermie
 - 48,95 % par la cogénération
 - 13,74 % par l'appoint chaudière gaz
- Les émissions de CO₂ du réseau de Chelles Chaleur en 2009 :
 - 0,130 kg CO₂ / kWh utile

Visite des installations géothermiques

En partenariat avec l'Office du Tourisme « Marne et Chanteraine » lors des animations automne-hiver 2010, environ 15 personnes ont eu l'occasion de visiter la centrale géothermique de Chelles. Le SMGC et Chelles Chaleur ont également accueilli le 17 janvier 2011, des étudiants en École de Commerce INSSEC – Master Développement International et Création d'Entreprise.

Une prochaine visite en collaboration avec l'Office du Tourisme « Marne et Chanteraine » pour les usagers actuels et futurs du réseau est organisée les 15 et 16 avril 2011. Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire jusqu'au 13 avril pour découvrir les installations de la centrale de Chelles.

Inscription conseillée auprès de l'Office du Tourisme de Marne et Chanteraine

Contact : officedetourisme@marne-chanteraine.fr - 01 64 21 27 99

ou auprès de Chelles Chaleur : contact sophie LAMOUREUX : sophie.lamoureux@coriance-a2a.fr - 01 49 14 17 89

